

EMPLOI ET POSTE OCCUPE PENDANT LA FORMATION AES

A remplir obligatoirement et à signer par l'Établissement employeur !

La formation d'AES est dispensée dans le cadre de cette promotion en **situation d'emploi** aux personnes titulaires d'un **contrat de travail** (CDI, CDD, Contrat de Professionnalisation, CAE, ...) d'une durée minimum de 19 mois englobant la période de formation et au **minimum à mi-temps**. Dès le début de sa formation, **le stagiaire doit être affecté à des tâches relevant de sa spécialité d'AES envisagée**.

Nom et Prénom du futur stagiaire

Etablissement employeur.....

Service ou unité..... Directeur(-trice).....

Adresse.....

Code postal Ville.....

Tél..... Email.....

Contrat de Travail

Contrat à durée indéterminée depuis le.....

Contrat de Professionnalisation prévu du..... au.....

Contrat à durée déterminée (minimum 19 mois) du..... au.....

Contrat d'apprentissage du..... au.....

↳ **Uniquement pour la spécialité « accompagnement de la vie en structure collective »**

Autre (précisez)..... du..... au.....

OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé auquel adhère l'employeur (Nom et adresse complète) :

.....
.....

Dénomination du poste occupé : Durée hebdomadaire de travail :heures.

Description de celui-ci :

.....
.....
.....
.....

Dans le cadre des Arrêtés du 30 août 2021 et 28 juin 2022 relatifs au DEAES, qui donnent au Centre de Formation la responsabilité de l'élaboration d'une procédure d'agrément de terrain de stage nécessaire à l'obtention du titre de « site qualifiant » indispensable à l'accueil de stagiaires AES sur le terrain professionnel, **l'établissement employeur s'engage à :**

- affecter le stagiaire dès le début de la formation à des tâches relevant du métier d'AES et de la spécialité envisagée,
- permettre au stagiaire d'effectuer un stage de 140 heures auprès d'un autre public et d'une autre structure, et lui faciliter la recherche de ce lieu de stage,
- faire accompagner le stagiaire par un travailleur social ou paramédical diplômé dont le nom devra figurer sur la fiche d'inscription à la formation,
- offrir à ce référent professionnel les moyens nécessaires à ce suivi (temps de rencontres avec le stagiaire hors situation de travail, rencontres avec l'équipe pédagogique de l'ESEIS, sollicitations par ce référent professionnel du centre de formation autant que de besoin, participation aux réunions d'évaluation sur le terrain, élaboration d'un projet de formation interne dans l'établissement employeur).

A, le

Signature du Directeur de l'établissement employeur

Cachet de l'employeur